

Projet de parc éolien de Nesle-Hodeng et Beaussault

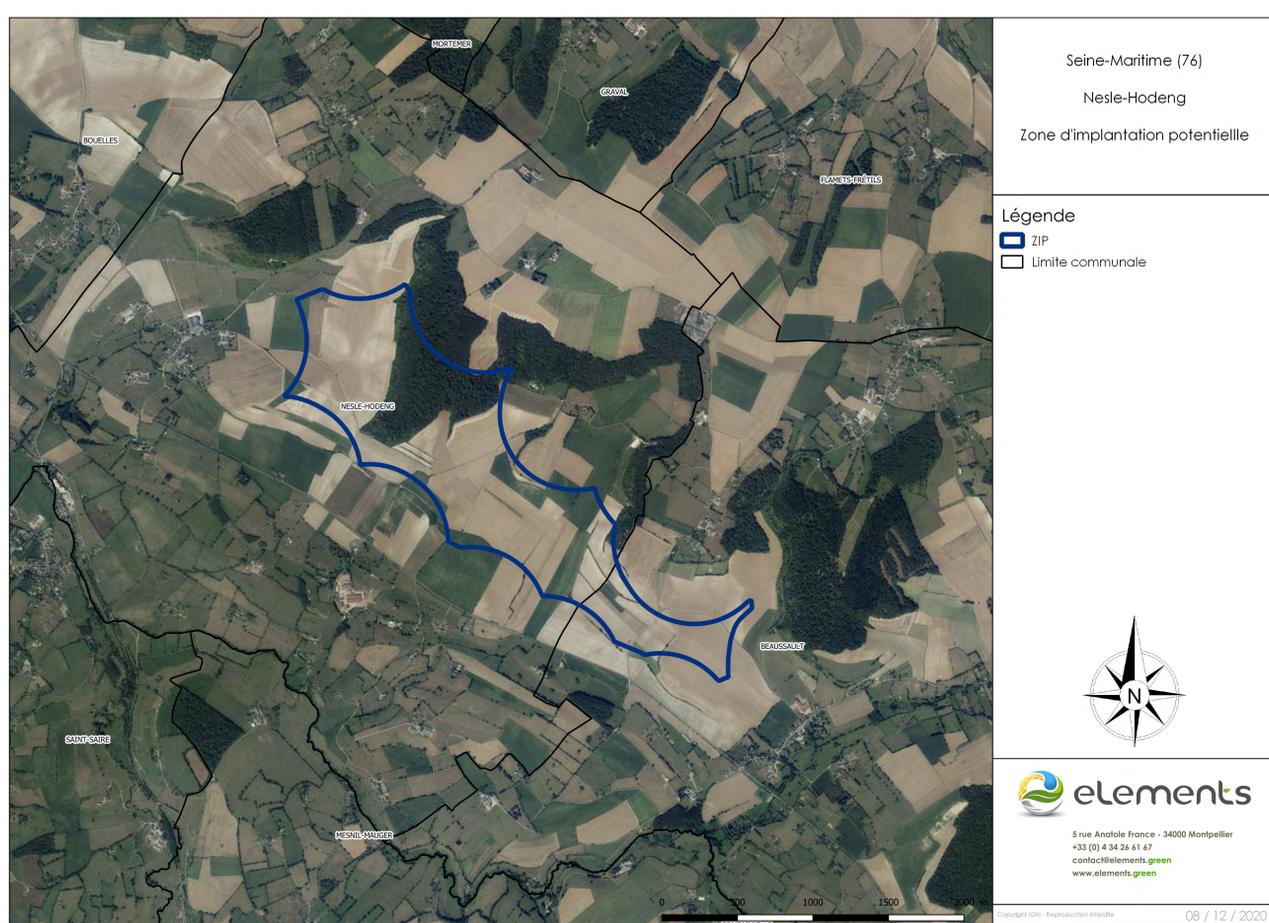
Zone d'implantation potentielle

Au sein d'Eléments, la recherche de zones propices se base sur une approche cartographique, excluant les zonages rédhitoires à un projet éolien, aussi l'ensemble des critères suivants sont évalués :

- ✓ Schémas régionaux éoliens
- ✓ Potentiel de gisement éolien prometteur
- ✓ Topographie propice (plateaux, lignes de crêtes)
- ✓ Eloignement des habitations (500 m et plus)
- ✓ Radar, aviation et infrastructures
- ✓ Compatibilité environnementale
- ✓ Volonté locale

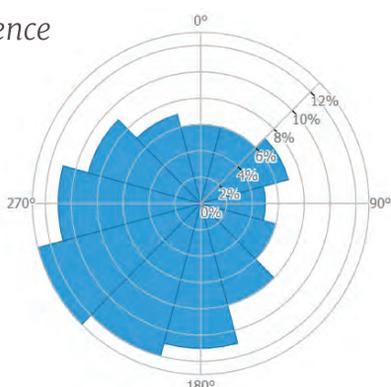


Présentation de la zone d'implantation potentielle (ZIP)

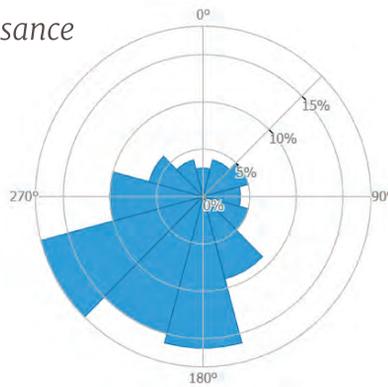


Roses des vents (Fréquence et puissance de même source)

1. Fréquence



2. Puissance



3,6 km : ZIP très étendue offrant de nombreuses possibilités quant à la configuration de projet (localisation et nombre d'éoliennes).



Secteur agricole : la localisation de la zone potentielle d'implantation assure une limitation conséquente des impacts naturalistes



Accès : la présence de la départementale D135 et des chemins existants permet de diminuer l'estimation du nombre de chemins d'accès à créer pour tout projet éolien



7,75 m/s : à 100 m d'altitude, les premières estimations confirment un potentiel d'exploitation de haute qualité (vitesse de vent supérieur à 5 m/s)



Distance aux centres des bourgs : le centre de la zone d'implantation potentielle se situe à une distance de 2,5 km des centres des bourgs, soit une diminution significative des enjeux paysagers et acoustiques (la réglementation Française fixe une zone tampon de 500 m autour de toute habitation)